

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Date de la convocation : **21 septembre 2023** Nombre de conseillers en exercice : **29** Nombre de conseillers présents : 22 Nombre de pouvoirs : 7

Le vingt-huit septembre deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE; M. Gille BARBE; Mme Nicole BERTHON; M. Michel BUCHE M. Tony CALLA; M. Tony CORNELISSEN; M. Pierrick CRONNIER; Mme Sandra DELIBIT; M. Sébastien DEVALLIERE; M. Yoann FIANCETTE; M. Jean-Pierre GUITARD; Mme Mady JUNISSON; Mme Marilou PADILLA-RATELADE; Mme Martine PANNETIER; Mme Céline PARRAIN; M. Philippe PELAT; M. Michel PESTEIL; M. Bruno RAYNAUD; M. Adrien SEIXAS; Mme Françoise TALVARD; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à Mme Martine PANNETIER; Mme Chrystèle BOYER à M. Tony CORNELISSEN; M. Patrick COURTEIX à Mme Françoise TALVARD; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Michèle VALIBUS; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Sandra DELIBIT; M. Jean-Marc SAUVIAT à M. Michel PESTEIL et Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro:

DL20230928-009

Matière:

9.1 - Autres domaines de compétences – autres domaines de compétences des communes

Objet:

MISE A JOUR DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE FAMILIALE - AUTORISATION DE MONSIEUR

LE MAIRE A SIGNER LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Vu la délibération n° DL20191211-019 en date du 13 décembre 2019 relative à la Convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique unissant la Commune d'Ussel et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze pour les structures d'accueil petite enfance pour la période « 2020-2024 » ;

Vu la délibération n° DL20210721-019 en date du 22 juillet 2021 et la délibération n° DL20220629-015 en date du 30 juin 2022 actant les dernières mises à jour du règlement de fonctionnement ;

Considérant la nécessité de réactualiser le règlement de fonctionnement de la Crèche Familiale suite aux changements apportés;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver le projet de règlement de fonctionnement de la Crèche Familiale sur la Commune d'Ussel ; et
- Autoriser Monsieur le Maire à signer :
 - L'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 28 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture 019-211927504-20230928-DL20230928-009-DE Date de télétransmission : 02/10/2023 Date de réception préfecture : 02/10/2023 Date de mise en ligne : 02/10/2023 Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE